



# Pensionnat Saint-Paul de Bouillon

122 rue Daniel Beauperthuy

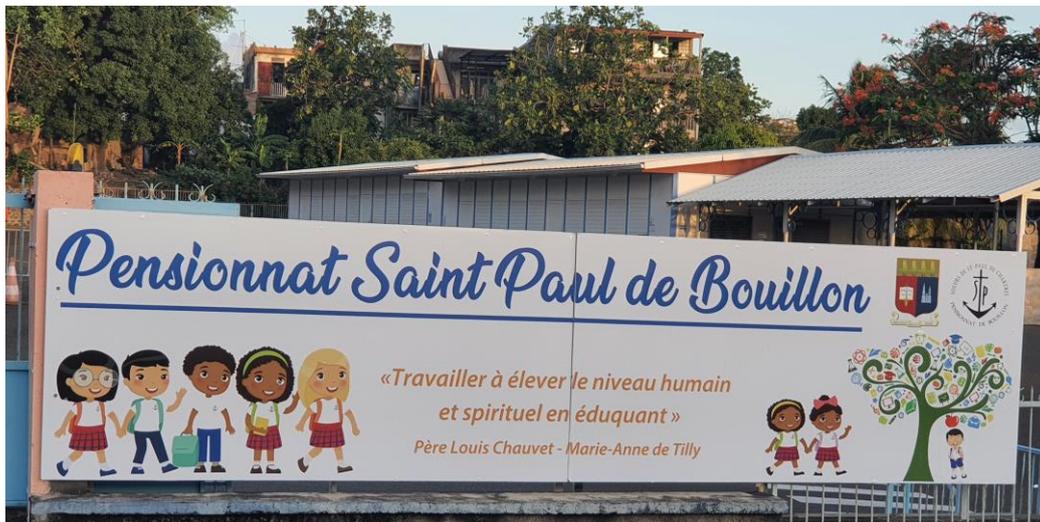
97100 Basse-Terre

0590 81 11 67

# Bienvenue



*à la maternelle du*



A la rentrée 2022 votre enfant va entrer à l'école maternelle.  
Ce livret vous est destiné. Il a pour but de vous informer sur le fonctionnement de l'école qui accueillera votre enfant.

## *Chers parents,*

L'école maternelle, grâce à sa pédagogie spécifique, aide votre enfant à mieux se préparer à la vie collective de la classe et de l'école tout en respectant son développement et ses besoins.

C'est également une école préparatoire à la scolarité élémentaire, elle est le lieu d'expériences et d'apprentissages essentiels qui permettront à votre enfant de devenir autonome et de réussir les apprentissages fondamentaux.

La formation dispensée dans les classes et les écoles maternelles favorise l'éveil de la personnalité des enfants, stimule leur développement sensoriel, moteur, cognitif et social et concourt à leur épanouissement affectif : ils deviennent progressivement élèves.

C'est pour cela qu'il est essentiel que vous vous engagiez auprès de votre enfant dans sa scolarisation.

Les programmes de l'école maternelle présentent les **cinq domaines d'apprentissage** et les **compétences à acquérir avant le passage à l'école élémentaire** :

1. **Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions** (l'oral et l'écrit)
2. **Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique**
3. **Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques**
4. **Acquérir les premiers outils mathématiques**
  - Découvrir les nombres et leurs utilisations
  - Explorer des formes, des grandeurs, des suites organisées
5. **Explorer le monde**
  - Se repérer dans le temps et l'espace
  - Explorer le monde du vivant, des objets et de la matière





# RÈGLEMENT POUR LA MATERNELLE

Les parents et les enseignants ont pour mission de rendre les enfants autonomes et responsables. Ensemble, ils doivent donc tout mettre en œuvre pour que cet apprentissage soit une réussite et ainsi nous les aiderons à grandir.

## 1- Accueil – Sortie

**Horaires et jours de classe : LUNDI-MARDI-JEUDI-VENDREDI 8h-11h30 et 13h30-16h00**

- Les élèves seront accueillis dans la cour du cycle 3 de 7h30 à 8h pour les classes de Moyenne et Grande Section.
- **Les TPS et PS seront accueillis dans les classes de 7h50 à 8h15 de septembre à décembre. A la rentrée de janvier, ils seront accueillis dans la cour du cycle 3.**
- **Fermeture du portail à 8h20.**
- Les horaires doivent être respectés pour le bon fonctionnement de la classe.
- Ne pas partir sans avertir le professeur.
- **Les enfants qui ne mangent pas à la cantine partent à 11h30, reprennent à 13h30.**
- Les professeurs assurent une garde jusqu'à 16h10, après cette heure, les enfants sont confiés à la périscolaire.

## 2- Récupération des enfants

- Pour des raisons particulières, les enfants peuvent être remis aux parents hors des horaires habituels. Dans ce cas, ceux-ci doivent signer une décharge aux enseignants.
- Dans le cas où les enfants auraient des rendez-vous réguliers (orthophonistes, CMPP ou autre) des dispositions particulières seront mises en place.
- Dans le cas où les parents seraient absents à la remise des enfants, seules les personnes nommées sur la liste remise aux enseignants en début d'année pourront les remplacer. Pour toute autre éventualité, en avertir l'enseignant.

## 3- Fréquentation scolaire (assiduité impérative)

*La loi pour une École de la confiance promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019 rend l'école obligatoire de 3 à 18 ans.*

- L'inscription à l'école maternelle, implique l'engagement par la famille d'une bonne fréquentation, souhaitable pour le développement de la personnalité de l'enfant et le préparant ainsi à recevoir la formation donnée à l'école élémentaire.
- Toute absence doit être signalée dans les 48h. Les absences à titre personnelles doivent être justifiées par écrit ; les absences à titre médical sans gravité ne nécessitent pas de justificatif médical.
- La production d'un certificat médical de non-contagiosité au retour de l'élève est obligatoire en cas d'affection contagieuse.
- A défaut d'une fréquentation régulière, l'enfant pourra être rayé de la liste des inscrits.

## 4- Tenue vestimentaire

- L'uniforme est obligatoire : T-shirt blanc avec le logo de l'école, jupe écossaise pour les filles et pantalon ou bermuda **bleu** pour les garçons.
- Pour des raisons de sécurité : pas de sandales (en plastique, fines brides...), pas de chaussures à lacets mais des chaussures confortables à la taille de l'enfant.
- Pas de bijoux (bracelet, collier, chaîne, bague). Seules les boucles d'oreilles sont autorisées (pas de cercle, pas de pendentif).
- Pas de vernis à ongle, ni de maquillage, ni de tatouages.

- Pas de perles, de boules au bout des cheveux.
- Coiffure propre et correcte.
- **Attention ! tout doit être marqué au nom de l'enfant.**

#### 5- Santé – Médicaments

- L'école ne peut accueillir un enfant malade. Si l'enfant présente des signes de fièvre, des boutons, une grosse fatigue, la directrice contactera les parents. Aucun médicament ne peut être administré à l'école, sauf ceux spécifiques à des maladies chroniques comme l'asthme ou autre après signature d'un P.A.I. (Plan d'Accueil Individualisé) entre les différents acteurs (parents, médecin scolaire, maîtresse, directeur ...) Sauf prescription avec ordonnance et qui doit être remise à l'enseignant par les parents.
- En cas de blessure, les premiers soins (désinfection, pansement) sont donnés par l'infirmière. Pour un accident sans gravité, les parents sont prévenus pour une consultation éventuelle (médecin, dentiste, clinique). Pour une urgence, le S.A.M.U ou les pompiers sont contactés et transporteront l'enfant à l'hôpital le plus proche. Les parents sont prévenus dans les meilleurs délais.
- **Les ongles doivent être coupés régulièrement.**

#### 6- Goûters

- Boisson : de l'eau, 1 jus de fruit. Pas de soda.
- Matin : un fruit, un petit bout de pain, un biscuit. Pas de produits laitiers frais, pas de chips.
- Une collation est donnée par l'école, à la récréation de l'après-midi.

#### 7- Anniversaires

- Les Anniversaires du mois seront regroupés et l'enseignant choisira le moment opportun.  
Il est interdit d'apporter des « pâtisseries maison » pour les anniversaires, celles-ci doivent provenir d'un pâtissier ou d'une grande surface. Des gâteaux simples sans crèmes. **Se renseigner auprès de l'enseignant pour les éventuelles allergies. Facture obligatoire à remettre à l'enseignant. Uniquement du JUS en boisson.**

#### 8- Vie pratique

- Un cahier de liaison a été mis en place afin de faciliter la communication entre parents et enseignants.
- Il est recommandé de vérifier tous les soirs le sac des enfants.
- Il est interdit d'apporter des jouets, poupées, voitures, cartes... à l'école. *Une exception est faite pour les TPS (doudou, objet fétiche...).*
- Lorsque votre enfant a été changé avec des vêtements de l'école, le linge utilisé devra impérativement être rendu, lavé et repassé.

**Signature des parents précédée de la mention « lu et approuvé ».**

# La Maternelle de Bouillon

Direction : Mme ALPHONSE

## L'équipe pédagogique 2022-2023

- Toute Petite Section : Mme MORVAN MIRANDA
- Petite Section A : Mme LAMY PRESCILLIA
- Petite Section B / Moyenne Section A : Mme NIMAJIMBE MARIE-CHRISTINE
- Moyenne Section B : Mme BOURGEOIS AMADINE
- Moyenne Section C / Grande Section A : Mme CHIPAN ANNE-LISE
- Grande Section B : Mme OTVAS REBECCA

## Les ASEM

Solange, Samantia, Margareth, Karine

## Les jours de fréquentation de l'école

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi

## Les horaires de l'école

Le matin : de 8 h à 11 h 30      Accueil en classe = 7h50

L'après-midi : de 13 h 30 à 16 h

## Les horaires de la garderie

Le matin : de 7 h à 7 h 30

L'après-midi : de 16 h 30 à 18 h



La classe de « Toute Petite Section »



Les classes de « Petite Section A » et « Petite section B / Moyenne Section A »



La classe de « Moyenne Section B »



Les classes de « Moyenne Section B / Grande section A » et Grande Section B »



La cour de récréation

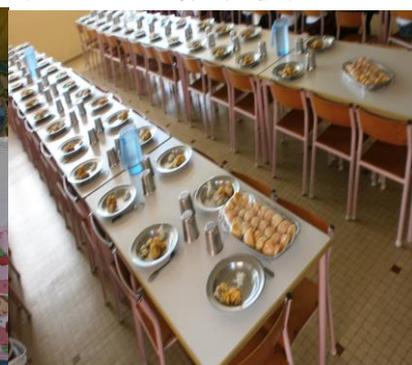


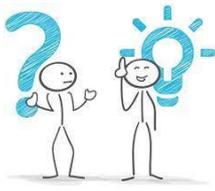
La sieste



et

la cantine ...





## La foire aux questions

### 🔓 Dois-je lui donner un goûter ? Et la bonne taille du cartable ?

Un seul pour le matin s'il est inscrit à la cantine. Deux pour ceux qui ne mangent pas à la cantine. Le sac doit être suffisamment grand pour tout contenir !

### 🔓 Comment dois-je habiller mon enfant ?

Le port de l'uniforme de l'école est obligatoire :

- Pour les filles : **Jupe écossaise, tee-shirt avec le logo de l'école, pas de perles aux cheveux, ni de boucles aux oreilles.**
- Pour les garçons : **bermuda ou pantalon en jean bleu avec élastique, tee-shirt avec le logo de l'école,**
- **Pas de chaussures à lacets, ni de chaussures ouvertes (donner des chaussures qu'ils peuvent enfiler seul pour favoriser l'autonomie), aucun bijou**
- N'oubliez pas **d'inscrire le nom, le prénom** et la classe de votre enfant sur chacun des objets lui appartenant (vêtements, sacs, chaussures, gourde, sac à goûter, vêtements de rechange...). L'enseignante et l'ASEM ne pourront pas deviner à qui appartient les affaires !

### 🔓 Dois-je lui donner des vêtements de rechange ?

**Un uniforme complet** doit être dans le cartable sans oublier une culotte pour les filles et un slip pour les garçons. Pensez au sac plastique (pour les vêtements souillés). Il est aussi demandé une petite serviette dans le sac de votre enfant.

### 🔓 Mon enfant peut-il venir même s'il est malade ?

Non, car il faut savoir qu'il se sentira très mal à l'école. En cas d'absence, il faut prévenir l'école dans la matinée et remettre à l'enseignante un mot justificatif accompagné d'un certificat médical s'il y en a un.

### 🔓 L'assurance scolaire est-elle obligatoire ?

Oui, afin de participer à toutes les activités en dehors de l'école. Vérifier votre contrat qui doit comprendre **deux couvertures** : une en « **responsabilité civile** » et une en « **individuelle accidents** » pour le cas où il n'y a pas de tiers ou si votre enfant se blesse seul.

### 🔓 De quoi aura-t-il besoin ?

- Se référer à la liste de matériel remise par la direction. **Avoir plusieurs serviettes d'échange pour la semaine, en cas de salissures.**
- Pour la sieste : 1 petit drap avec des élastiques aux 4 coins (dimensions 1m 36 de longueur sur 60 cm de largeur).

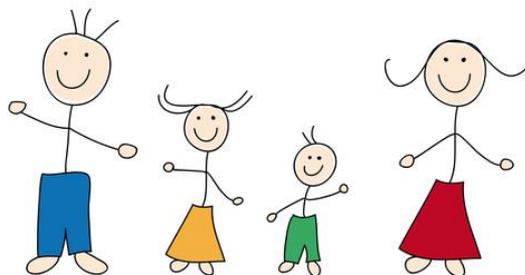
### Qui peut venir chercher mon enfant ?

Seules les personnes **autorisées par écrit** en début d'année le peuvent.

# Quelques recommandations

## Pour les premiers jours de rentrée

- Accompagnez votre enfant, c'est important.
- Acceptez ses chagrins, ses craintes, mais ne montrez pas votre inquiétude.
- Avant de le quitter, dites-lui ce que vous allez faire et précisez-lui qui viendra le chercher à la sortie des classes.
- Les conditions sanitaires nous imposent une organisation particulière pour les doudous. Si possible, en avoir un à la maison et un autre identique qui restera à l'école conservé dans une petite pochette.
- Soyez à l'heure à la sortie, des larmes et des angoisses seront évitées.
- Ne lui posez pas trop de questions, les confidences viendront.
- N'hésitez pas à dialoguer avec l'enseignante de votre enfant si vous vous posez encore des questions.



# Vive la maternelle!

